

La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Centre-Val de Loire

à

Christophe BLANCHARD
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
61 avenue de Grammont
37041 TOURS CEDEX 1

→ CB
φ DL
φ TJ m



Délégation départementale d'Indre-et-Loire

Service émetteur :
Pôle santé publique et environnementale

Affaire suivie par : Jennifer BERTHOMME
Courriel : Jennifer.BERTHOMME@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.34.58
Télécopie : 02 47 60 32 91

Chrono : 26022018165251_51092529

Date : 16 mars 2018

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l' environnement. : CENTRALE
HYDROELECTRIQUE SUR LA CREUSE EN RIVE DROITE A DESCARTES - Avis ARS

V/Réf. : Votre transmission du 22 février 2018

PJ. : 1 dossier en retour

En réponse à votre courrier visé en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts **un avis favorable** sous réserve de respecter les observations ci-dessous.

Le projet se situe à 400 m en amont de la Source de la Crosse utilisée pour l'alimentation en eau potable de la commune de Descartes.

Les travaux devront être réalisés avec la plus grande vigilance notamment concernant le départ de MES (Matières En Suspensions) et de laitance béton vers l'aval. En cas de pollution accidentelle, il conviendra de le signaler sans délai au propriétaire de la Source de la Crosse (syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Crosse) dont l'exploitation est en régie.

Il conviendra également d'informer l'exploitant de la Source de la Crosse de la date de début (préalablement au début des travaux) et de fin des travaux.

Pour la Directrice Générale,
La Déléguée départementale
d'Indre-et-Loire



Myriam SALLY-SCANZI